

CHAUFFAGE

AU BOIS



Consignes de prévention DES INCENDIES



L'avertisseur de fumée

Installez des avertisseurs de fumée conformes. Il est obligatoire d'avoir un avertisseur de fumée par étage, incluant le sous-sol et les chambres où l'on dort la porte fermée.



Le détecteur de monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique inodore, incolore et sans saveur. Les avertisseurs de fumée ne protègent pas contre le monoxyde carbone.

Installez des détecteurs de monoxyde de carbone à chaque étage de la maison où vous utilisez un appareil à combustion.

Si une personne présente des symptômes d'intoxication (maux de tête, nausée, vomissements, etc.) évacuez-la du milieu et appelez immédiatement le 911.

Il est fortement recommandé d'installer un extincteur portatif de type poudre ABC d'un minimum de 5 lb à proximité d'une sortie.



Le ramonage est-il obligatoire?

Oui, le ramonage est obligatoire pour éviter un incendie pour un appareil producteur de chaleur. Au moins une fois par année, toute cheminée communiquant avec un appareil producteur de chaleur, incluant les poêles aux granules, à l'huile, au bois (excluant les poêles au gaz propane) doivent être inspectées et ramonées par un ramoneur professionnel.

Odeur de fumée?



Une odeur de fumée dans la maison indique que votre appareil de chauffage n'évacue pas la fumée convenablement. Ce problème peut être la cause, par exemple, d'une obstruction dans la cheminée.

En plus de constituer un risque d'incendie, ces entraves à votre appareil de chauffage peuvent causer une

intoxication au monoxyde de carbone.

La créosote et le ramonage!

La créosote est un dépôt croûteux formé par la fumée montant dans la cheminée et qui peut s'enflammer lorsqu'il y a accumulation.

Le bois sec prend feu plus rapidement, brûle mieux et dégage moins de fumée que le bois vert qui contribue grandement à la formation de créosote.



Vérifier régulièrement la cheminée et le tuyau de raccordement pour déterminer le rythme d'accumulation de la créosote.

Nettoyez la cheminée ainsi que le tuyau de raccordement lorsque les dépôts deviennent visibles et adhèrent au chemisage de la cheminée.

Les vieilles installations peuvent nécessiter des ramonages fréquents, parfois toutes les trois semaines.

L'utilisation d'un appareil de chauffage au bois de haute efficacité, une installation conforme et des techniques de chauffage appropriées diminuent considérablement les risques de feu de cheminée.

Téléchargez le guide au:

[www.risif.com/prevention/chauffage au bois](http://www.risif.com/prevention/chauffage%20au%20bois)